



PREFET DU VAL D'OISE

Document Général d'Orientations

pour la politique de sécurité routière dans le Val d'Oise

de 2013 à 2017

Pour la première fois depuis la création de la Sécurité routière en 1972 et le début du comptage des victimes de la route en 1948, le nombre de personnes tuées sur les routes passe sous la barre des 3 700.

Ces résultats encourageants nécessitent de rappeler qu'en matière de sécurité routière, rien n'est jamais acquis. La vigilance et l'effort de tous sont indispensables pour atteindre le nouveau cap fixé par Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, de diviser par deux le nombre de morts sur les routes d'ici à 2020.

Dans chaque département, un document général d'orientations pour les années 2013 à 2017 doit définir la stratégie pour atteindre les objectifs fixés.

Ce document d'orientations est élaboré par l'Etat, avec le concours des collectivités, d'associations et d'entreprises intéressées par les enjeux de la sécurité routière, dans le cadre d'un comité de pilotage.

Pour chaque enjeu identifié, des orientations d'actions sont définies dans les domaines de l'infrastructure, de la prévention (information, formation) et du contrôle (sanctions).

Le programme d'actions défini chaque année (plan départemental d'action de sécurité routière) sera conforme aux priorités du document général d'orientations, ce qui n'exclut pas les actions qui ne relèveraient pas de ces priorités.

I. Données

I.1 Déterminants

Démographie

La population du Val d'Oise est de 1 183 937 habitants, pour une superficie de 1 246 km², soit environ 10 % de la population et de la superficie de l'Ile de France (recensement de l'Insee pour 2012).

Le Val d'Oise est un département jeune. En 2010, les moins de 20 ans représentent 28,43 % de la population départementale.

La part du quatrième âge est faible (5,7% de la population au lieu de 9% en moyenne nationale).

Age	<20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	>75ans
Population du Val d'Oise	336 637	326 502	319 186	133 627	67 985
En pourcentage	28,43%	27,58%	26,96%	11,29%	5,74%

(Insee 2012)

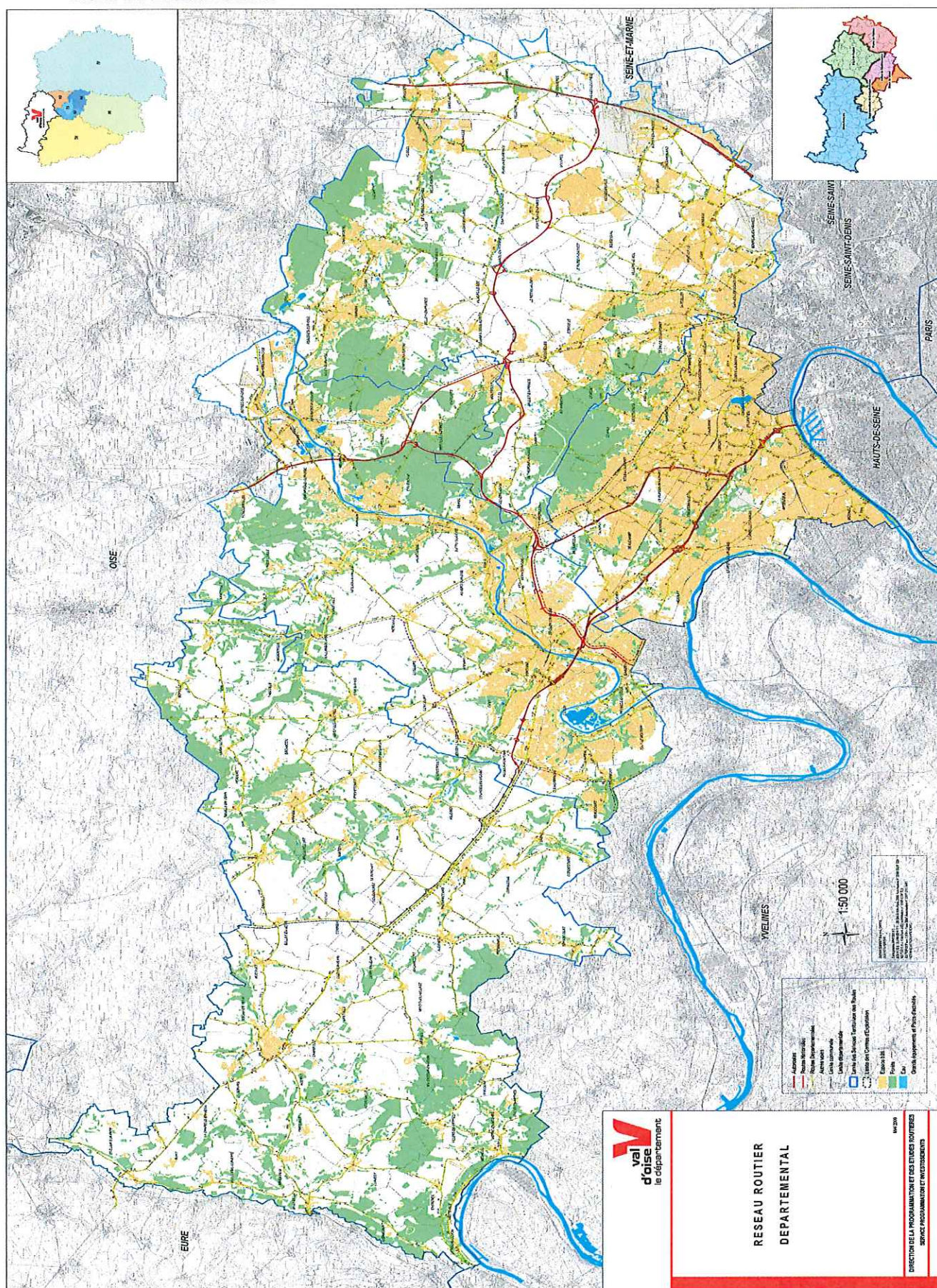
Le réseau routier

Plus de 71% du réseau routier du département est constitué de voies communales. Les voies rapides représentent 1% du réseau routier.

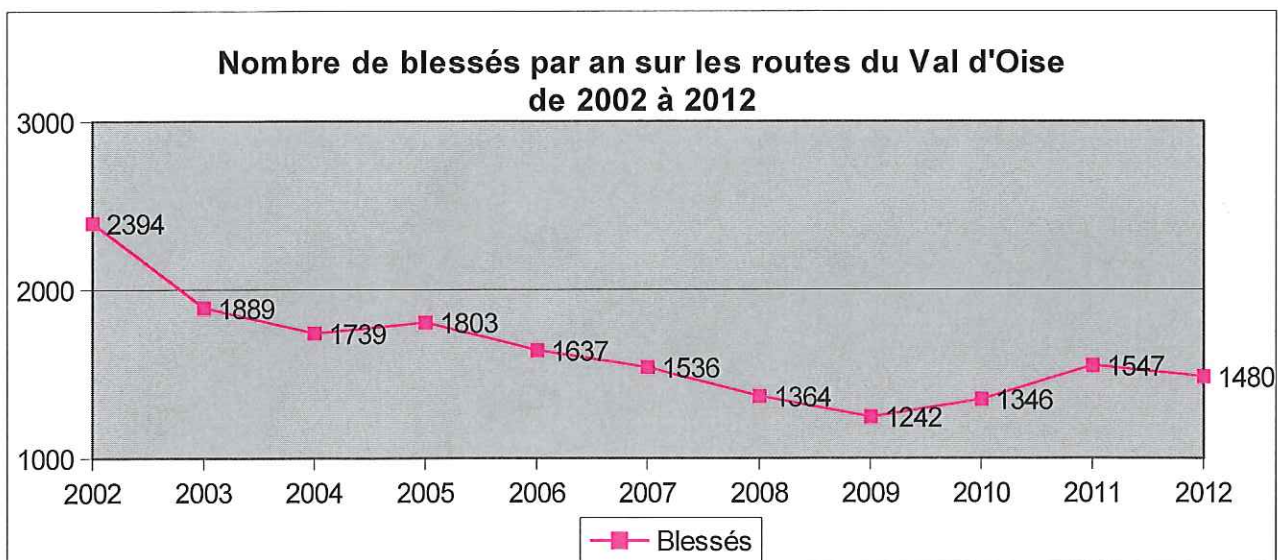
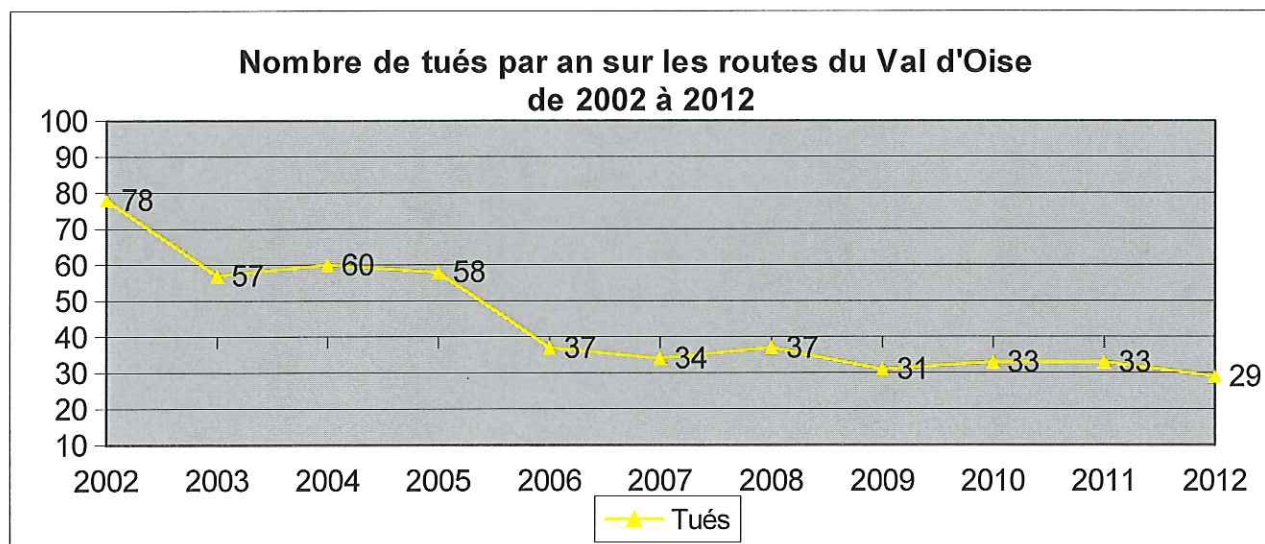
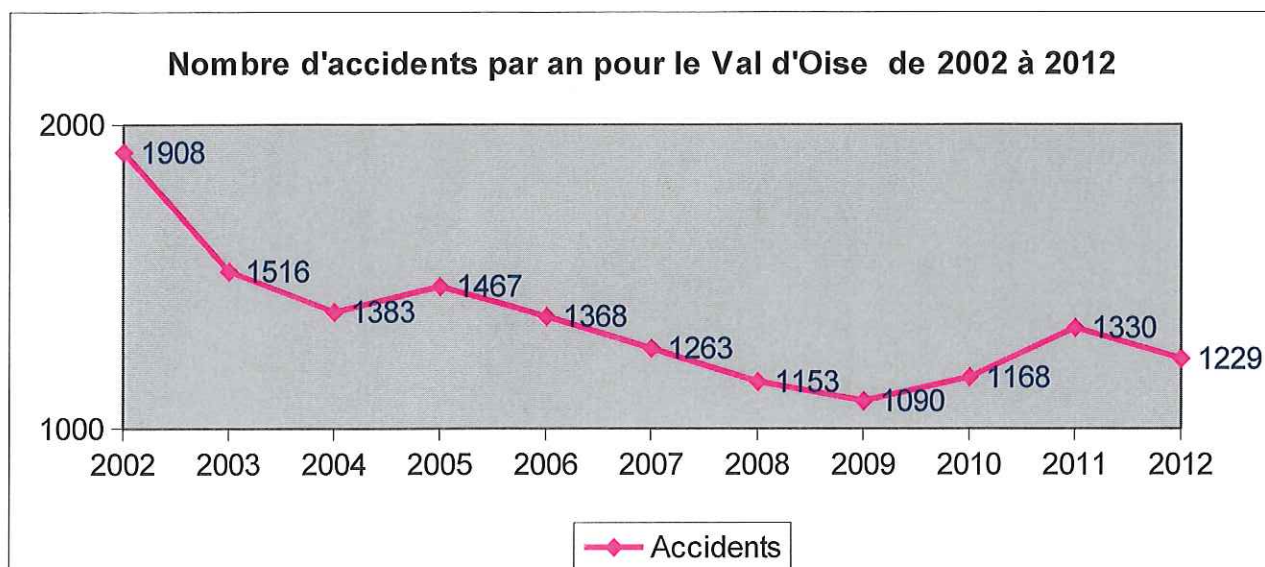
	Voies rapides	Routes nationales	Routes départementales	Voies communales	total
Linéaire en km	53	109	1096	3500	4758
En %	1,11	2,29	23,03	73,56	100

(Source: conseil général du Val d'Oise)

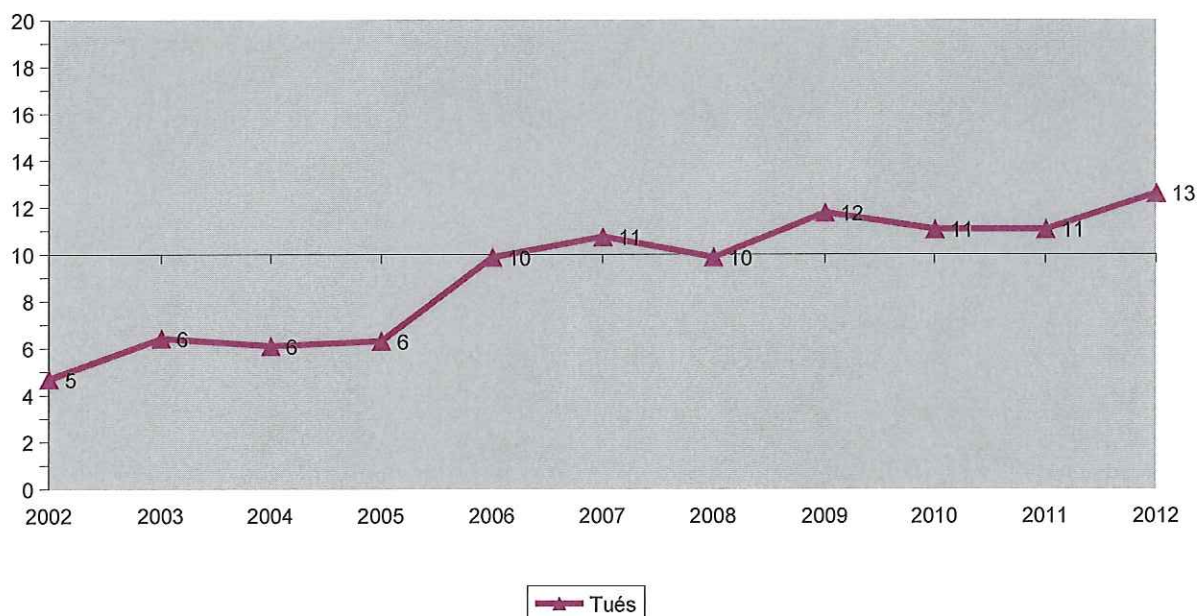
Carte du réseau routier



I.2 L'accidentologie



En Val d'Oise, il y a un tué sur les routes tous les 5 jours en 2002, et tous les 13 jours en 2012



Au cours de l'année 2012, on déplorait le décès de 29 personnes sur les routes du Val d'Oise , c'est le chiffre le plus bas enregistré pour le département.

La tendance n'est pas identique pour le nombre de blessés et d'accidents corporels. Après un net repli entre 2008 et 2010, les chiffres sont repartis à la hausse. Toutefois, la tendance de gravité des blessés est à la baisse comparativement au nombre d'accident.

II. Enjeux, objectifs

Les enjeux principaux sont déterminés à partir d'une analyse statistique de la base de données d'accidents corporels pour les années 2008-2012:

- les accidents de deux roues représentent 26% des accidents graves,
- la tranche d'âge des moins de 24 ans est la plus exposée, avec 25 % des tués entre 2008 et 2012 et impliqués dans 40,5 % des accidents corporels sur la période examinée. Et plus particulièrement les 18-24 ans, parmi lesquels les titulaires récents du permis de conduire sont particulièrement impliqués dans les accidents graves,
- le nombre d'accidents graves est quasiment doublé le soir par rapport au matin,
- 29 % des accidents graves ont lieu la nuit, ce qui représente une part importante par rapport au trafic,
- Dans 11% des accidents mortels, la mort de l'automobiliste ou du passager est liée à un défaut d'utilisation des équipements de sécurité.

Ces caractéristiques conduisent à retenir quatre enjeux prioritaires et deux enjeux complémentaires.

Enjeux prioritaires :

Conduites addictives

Usagers vulnérables (jeunes –seniors)

Deux roues motorisés

Vitesse excessive

Enjeux complémentaires :

Les défauts de permis

Le téléphone portable

II.1 Les conduites addictives

En 2012, pour le département du Val d'Oise, un accident mortel sur trois était du à l'alcool, les stupéfiants ou les deux.

➤ *l'alcool*

Un accident mortel sur trois est dû à l'alcool, c'est la première cause de mortalité sur les routes de France.

Dans le Val d'Oise, le facteur aggravant de l'alcool était présent sur 31 accidents mortels sur 156, soit 20 % des accidents pour la période observée.

Les 18-24 ans (9% de la population française) représentent 26% des morts dus à l'alcool. (chiffre DSCR , août 2013)

Dans le Val d'Oise, les 18/24 ans étaient impliqués dans 07 accidents mortels dus à l'alcool, soit 23 % des accidents mortels dus à l'alcool.

25 % de ces accidents mortels ont eu lieu la nuit.

Les actions mises en oeuvre s'attacheront à prendre en compte ces risques spécifiques. Les campagnes de communication influencent le comportement des usagers : après chaque campagne, on constate un fléchissement du nombre d'accidents corporels impliquant un usager sous l'emprise de l'alcool.

Les actions principales porteront sur :

- la poursuite des opérations de contrôles d'alcoolémie ciblés ;
- le renforcement des campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'alcool au volant ;
- l'incitation des gérants des lieux de consommation d'alcool (discothèque, bars) à participer à l'effort de sécurité routière ;
- la mise en œuvre d'actions en direction des participants aux soirées festives ;
- l'incitation des chefs d'entreprises et des collectivités à prévenir et sanctionner la conduite sous l'empire de l'alcool de leurs employés à l'occasion de déplacements professionnels.

➤ *les stupéfiants*

La conduite sous l'effet du cannabis entraîne des risques majeurs comme la baisse de la capacité à contrôler la trajectoire, un temps de réaction allongé, une fausse sensation de sécurité.

En 2012, 4 accidents mortels sur 29 dans le val d'Oise impliquaient une conduite sous l'emprise de stupéfiants. L'appréciation statistique des causes des accidents n'est jusqu'à présent pas aussi précise en matière de stupéfiants qu'en matière d'alcool. Toutefois, avec l'introduction des tests salivaires et des dépistages réalisés par les forces de l'ordre (systématiques sur les accidents mortels et de plus en plus fréquents sur les accidents corporels), il apparaît sur les deux dernières années que 32 % des dépistages se sont révélés positifs.

Les actions principales porteront sur :

- la multiplication des contrôles au moyen des tests salivaires ;
- la poursuite de l'information sur les risques liés à la conduite sous l'emprise de produits stupéfiants.

II.2 Usagers vulnérables

➤ Les jeunes

◆ 06-13 ans

Pour la période observée, les jeunes âgés de 06 à 13 ans ont été impliqués dans 1644 accidents dont 95 graves.

6 d'entre eux ont perdu la vie.

Quatre victimes tuées étaient des piétons et 2 usagers de bicyclette.

Cette tranche d'âge représente 22 % des accidents impliquant les piétons et les vélos.

◆ 14-24 ans

Entre 2008 et 2012, 31 jeunes ont été tués sur la route et **674** ont été blessés. Des jeunes étaient impliqués dans 2048 des accidents corporels, soit plus de 40 % des accidents.

La vitesse, l'alcool, le cannabis et la fatigue sont les principales causes d'accident de la route chez les jeunes.

Sensibiliser les enfants aux dangers de la rue dès leur plus jeune âge leur permettra de comprendre et de s'adapter à toutes les situations pour circuler à pied, à vélo, ou en motocyclette en toute sécurité.

Les actions principales porteront sur :

- la valorisation et le soutien des projets menés par les écoles, les collèges et les lycées (semaine sécurité routière/santé) ;
- l'incitation auprès des collectivités pour qu'elles développent des projets autour des jeunes et la sécurité routière (aide au passage du permis AM et B) ;
- le maintien et le renforcement de la mobilisation des partenaires (collectivités locales, référents sécurité routière de l'éducation nationale, IDSR, forces de sécurité, les associations) ;
- l'utilisation et la promotion des outils adaptés ;
- l'incitation à la formation au risque routier dans le cadre professionnel (conduite accompagnée des apprentis).

➤ Les seniors

Les seniors représentent 14 % des victimes tuées entre 2008 et 2012 et ont été impliqués dans 10 % de l'ensemble des accidents corporels.

Les seniors sont surreprésentés dans la catégorie des piétons décédés, 41 % des piétons décédés entre 2008 et 2012 avaient 65 ans ou plus.

85 % des accidents les concernant ont eu lieu de jour et dans 80 % des cas en condition météorologiques normales.

Les actions principales porteront sur :

- l'information et la formation lors de temps fort organisés à destination des seniors (semaine bleue) ;
- la mobilisation des collectivités locales et des clubs seniors, pour l'intégration de la sécurité routière lors d'actions plus globales (santé, mobilité..) ;
- utilisation et promotion des outils adaptés (réactionmètre, simulateur de conduite, ergovision) ;
- la communication à travers la presse spécialisée senior, par les assureurs .

II.3 Les deux roues motorisés

6,4% des accidents mortels concernaient des usagers deux roues motorisés pour la période de 2007 à 2011. En 2012, 49 % des tués étaient des usagers de deux roues motorisés.

Les accidents des conducteurs de « deux roues » motorisés, usagers vulnérables, sont souvent liés à une vitesse inadaptée et à une mauvaise compréhension mutuelle avec les autres usagers (automobilistes, piétons ...).

Toutefois, en 2012, le défaut de permis (6 accidents mortels concernés), l'alcool (5 accidents mortels concernés) et l'usage des stupéfiants (1 accident mortel concerné) étaient les facteurs aggravants de ces accidents mortels.

Les actions principales porteront sur :

- la mise en place d'une communication spécifique en direction des conducteurs de deux roues motorisés (la nécessité de passer le permis, le respect des règles, l'importance de l'équipement de sécurité);
- la formation postérieure à la délivrance du permis, à la maîtrise du deux roues motorisé (maniabilité, freinage et trajectoire);
- développement du réseau deux roues motorisé (moto écoles, concessionnaires)
- mobilisation des partenaires (forces de sécurité, associations, IDSR,)
- l'information des entreprises utilisant des deux roues dans le cadre de leur activité ;
- la poursuite de contrôles spécifiques.

II.4 La vitesse excessive

Une vitesse excessive ou inadaptée augmente le risque d'accident ainsi que la gravité des blessures occasionnées. En 2012, le facteur vitesse est la cause principale de plus de 26% des accidents mortels en France. C'est une cause majeure de mortalité sur la route, comme l'abus d'alcool.

En 2012, 188 480 infractions aux limitations de vitesse ont été relevées par les radars fixes du Val d'Oise, soit encore une augmentation de 2,8% par rapport à l'année 2011.

Les actions principales porteront sur :

- la poursuite de la politique de contrôle de la vitesse par l'implantation de radars automatiques et l'organisation de contrôles aléatoires et mobiles

- la mise en place d'une communication visant à lutter contre les comportements dangereux et à responsabiliser les usagers de la route ;
- la poursuite de l'amélioration de la lisibilité et de la pertinence des limitations de vitesse.

II.5 Le défaut de permis

En 2009, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) estimait à au moins 300 000 le nombre de conducteurs roulant en voiture sans permis.

Entre 2009 et 2011, 4 640 défauts de permis ont été constatés en moyenne par année dans le Val d'Oise.

Pour l'année 2012, 6 accidents mortels impliquait des usagers de la route en défaut de permis.

Les actions principales porteront sur :

- la poursuite et le renforcement des contrôles effectués par les forces de sécurité ;
- l'information des usagers sur les sanctions liées à la conduite sans permis, notamment en cas d'accident ;
- l'information dans les milieux professionnels sur les responsabilités pénales engagées par le donneur d'ordre et le chef d'établissement, en cas de défaut de permis.

II.6 Le téléphone portable

Le fait de téléphoner en conduisant détourne l'attention et multiplie par trois le risque d'accident.

Depuis cinq ans, les forces de sécurité constatent, en moyenne par an et pour le département, 8422 infractions pour l'utilisation d'un téléphone portable tenu dans la main.

Les actions principales porteront sur :

- la poursuite et le renforcement des contrôles effectués par les forces de sécurité ;
- la communication soulignant le détournement de l'attention lié à l'utilisation du portable et la dangerosité de l'écriture du sms au volant ;
- l'information des entreprises employant des salariés joignables à tout moment.

Cergy-Pontoise, le **19 DEC. 2014**

Le Préfet,


Jean-Luc NEVACHE